



EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 02/02/2026

Séance du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°23), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°4), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°4 et jusqu'à la question n°13 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Anne BENEDETTO

Etaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°14), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°21)

OBJET : 16 - Semaine d'Education Contre le Racisme et l'Antisémitisme - Soutien à la Ligue de l'Enseignement du Doubs

Délibération n° 008191

Semaine d'Education Contre le Racisme et l'Antisémitisme - Soutien à la Ligue de l'Enseignement du Doubs

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	08/01/2026	Favorable unanime

Résumé :

Association d'éducation populaire, la Ligue de l'Enseignement participe à un collectif d'associations qui organise des actions et des sensibilisations pendant la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme qui aura lieu du 15 au 21 mars 2026.

Elle sollicite de la Ville de Besançon une subvention pour financer des actions de sensibilisation aux discriminations racistes et antisémites.

I. Contexte

La Journée internationale contre le racisme et l'antisémitisme est célébrée chaque année le 21 mars. En proclamant cette journée en 1966, l'Assemblée générale de l'ONU a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale. En France, cette journée est incluse dans la Semaine d'Education Contre le Racisme et l'Antisémitisme (SECRA).

Chaque année à Besançon des événements sont organisés par un collectif d'associations et de partenaires institutionnels dont la Ville de Besançon (Service MLCD), la Ligue de l'Enseignement du Doubs, le MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples), la Ligue des Droits de l'Homme, la Ligue internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme, Amitié Judéo Musulmane, l'association RéciDev', la fédération Léo Lagrange et Radio Sud.

Cette année, le collectif proposera plusieurs actions dans différents lieux bisontins (1/3 lieu jeunesse, espace public, Foyer des Oiseaux, ...) permettant de sensibiliser aux discriminations à caractère raciste et antisémitique. Les actions proposées seront ouvertes à tout public ou adressées spécifiquement à un public scolaire.

La subvention permettra de financer :

- l'intervention de la Compagnie des trois sœurs : Théâtre forum le 19 mars au 1/3 lieu jeunesse, où seront invitées 3 classes de collège (collèges ciblés : Lumière, Proudhon et Voltaire) : 2 050 €,
- les droits du film proposé par le MRAP : 350 €,
- les frais de réception / goûter le 19 mars : 100 €.

II. Soutien financier

La Ligue de l'Enseignement sollicite la Ville de Besançon afin d'obtenir une subvention pour la célébration de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme. Il est proposé de répondre favorablement à cette demande à hauteur de 2 500 €.

Rappel du soutien financier Ville :

2024	2025	2026
1 350 €	2 350 €	2 500€

En cas d'accord, la dépense totale d'un montant de 2 500 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.348.65748.0022184.10068.

Le versement de la subvention aura lieu en une fois à compter de sa notification.
L'association transmettra un compte-rendu de l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier de son action, attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention au plus tard dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice 2026.

La subvention ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention pour l'année 2026 de 2 500 € à la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de la semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme (SECRA) du 15 au 21 mars 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

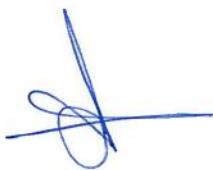
Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Anne BENEDETTO,
Conseillère Municipale Déléguee

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT